



VILLE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre

le : cinq décembre à 18 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIART, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2024.

Membres présents : Agnès MARTIN, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Hervé BERNE, Sylvie BRUNET Elisabeth DIGNAC, Anne-Marie MARCELLINO, Chantal SIMONI, Philippe MURET, Serge VOTA, Patrice REYNAUD, Florence BEC, Caroline FUCHS, Karim JERIBI, Grégory HERMELIN, Mélanie CASCANT, Florian MARQUES, Sébastien BRUNO, Solène PESCH.

Nombre de Conseillers :	
en exercice	22
présents	20
votants	22

Membres absents ayant donné pouvoir :

*Monsieur François MATTON à Madame Agnès MARTIN,
Monsieur Anthony AMSTER à Monsieur Didier SILVE.*

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Prefecture	
le :	10/12/2024
et de la publication sur le site internet	
le :	10/12/2024

Secrétaire de séance :

Madame Séverine VILLETTE.

N° 24/75	OBJET : DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 2 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE – VIREMENTS DE CRÉDITS
----------	--

Madame Anne Marie Waniart, Maire, expose au Conseil Municipal que le Budget Primitif a été adopté par délibération n° 24/22 en date du 26 mars 2024, et qu'une décision modificative n°1 a été adoptée le 20 juin 2024 par délibération n° 24/57.

Elle précise que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables. Ces décisions prévoient et autorisent de nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

Elle rappelle que le conseil municipal a approuvé ce jour, par délibération n°24/74 les travaux en régie pour l'exercice budgétaire 2024, d'un montant total de **90 880,33 €** ; les virements de crédit, opération d'ordre entre section, chapitre 040 en investissement et chapitre 042 en fonctionnement, sont à prévoir.

Il convient également d'abonder le compte 165 « dépôt et cautionnement » en dépenses d'investissement pour un montant de **960,00 €** afin de reverser les cautions des logements loués qui se sont libérés en cours de l'année, et non prévu lors de l'élaboration du budget.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 24/75 DU 5 DÉCEMBRE 2024 (SUITE)

Il est donc proposé au Conseil Municipal de réajuster les crédits, comme suit :

Section de fonctionnement :

Articles	Libelles	Dépenses	Recettes
Dépenses			
Chapitre 011 – Charges à caractère générale			
Article 60632	Fournitures petit équipement	-960,00	
Chapitre 023			
	Virement à sect. invest.	91 840,33	
Recettes			
Chapitre 042 – opérations d'ordre entre section			
Article 722	Immobilisations corporelles		90 880,33
TOTAL		90 880,33	90 880,33

Section d'investissement

Articles	Libelles	Dépenses	Recettes
Dépenses			
Chapitre 040 – opérations d'ordre entre section		90 880,33	
Article 21321	Immeuble de rapport	23 835,01	
Article 2128	Autres agenc. et aménagement	67 045,32	
Chapitre 16 – Emprunts et dettes		960,00	
Article 165	Dépôts et cautionnement reçu	960,00	
Recettes			
Chapitre 021			
	Virement section fonctionnement		91 840,33
TOTAL		91 840,33	91 840,33

La présente décision modificative n° 2 s'équilibre en dépenses et recettes à **90 880,33 €** en section de fonctionnement et à **91 840,33 €** en section d'investissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré à **L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés** :

- **ADOPTE** la décision modificative n° 2.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

Copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Anne-Marie WANIART

La secrétaire
Séverine VILLETTE



(Handwritten signature of the Mayor)

(Handwritten signature of the Secretary)

(Handwritten signature of the Secretary)